

## PLUI – Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble

### ANNEXE 1 : nuancier général d'application conforme

Dans le bâti, les couleurs sont omniprésentes, sur les façades, les volets, les menuiseries, les boiseries, les toitures... Elles sont un élément inévitable de l'architecture, puisqu'elles mettent en valeur le bâti tout en soulignant les sites.

Néanmoins, le choix d'une couleur a un impact sur le paysage, c'est pourquoi les collectivités se dotent de nuancier RAL, le principe étant d'avoir un code par couleur au cœur d'un nuancier universel. Celui-ci permet aux pétitionnaires de connaître précisément la couleur voire la nuance représentée.

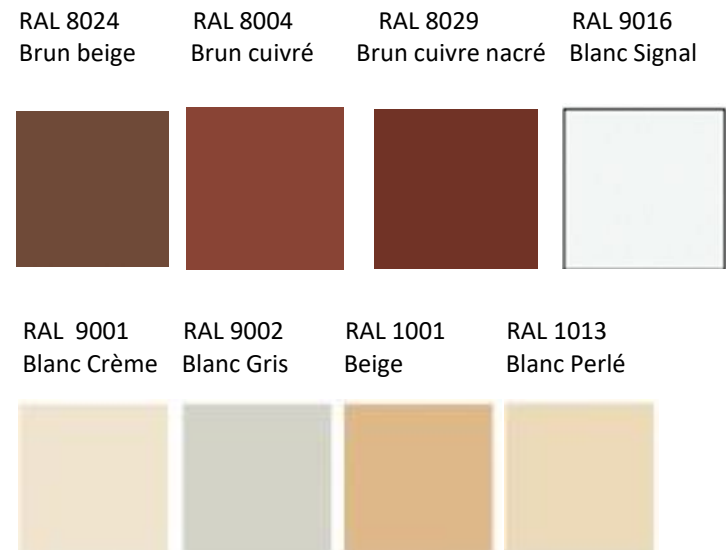
La CCVLV a fait le choix d'appliquer une gestion homogène des couleurs. Cela veut dire que la couleur des constructions implantées sur la communauté de communes doit être conforme et compatible au nuancier inscrit dans le règlement écrit.

### NUANCIER MENUISERIES ET BOISERIES





### DESCENTE ET GOUTTIERES



### NUANCIER ENDUITS





### NUANCIER BARDAGE



### NUANCIER TOITURES

#### Tuile demi-ronde rouge à brun :

#### Exemples :

- Vieille terre :



- Vieilli masse :



- Rouergue :



- Cathédrale



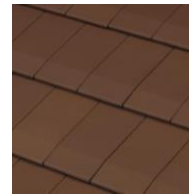
*Pas de tuiles nuancées avec du blanc.*

**Tuile Marseille rouge unie :**

**Exemples :**



- Brun uni :



**Tuile plate rouge à brun :**

**Exemples :**

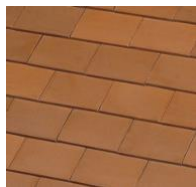
- Amarante koramic :



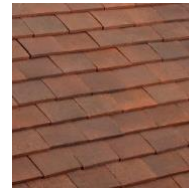
- Phalempin vieilli :



- Segala :



- Doyet :



**Tuile canal :**

**Exemples :**

- Nuances d'antan



## NUANCIER COUVERTURE METALLIQUE

Aluminium Blanc

Aluminium Gris

Gris Beige

RAL 9006

RAL 9007

RAL 7006

Gris Trafic. A.

Gris Clair

Brun Sepia

RAL 7042

RAL 7035

RAL 8014

Brun Rouge

Blanc Gris

Blanc Pur

Brun Cuivré

RAL 8012

RAL 9002

RAL 9010

RAL 8004